

il finance

la trésorerie de départ, les investissements immatériels (frais commerciaux, publicité...) et les aléas de démarrage. Sont éligibles tous les projets de création d'entreprise, y compris par rachat de fonds de commerce et ce, à l'intérieur d'un programme n'excédant pas 45 000 euros ht.

Exemple 1 (en €)

Besoins	
Matériel	12 000
6 mois de loyer	2 000
Trésorerie	2 000
	16 000

Ressources	
Apports	2 000
Prêt d'honneur	2 000
EDEN ²	2 000
PCE	5 000
Concours bancaire associé	5 000
	16 000

Exemple 2 (en €)

Besoins	
Achat de fonds de commerce	42 000
Frais de démarrage	3 000
	45 000

Ressources	
Apports	6 000
EDEN ²	3 000
PCE	7 000
Concours bancaire associé	29 000
	45 000

il répond

à la volonté des pouvoirs publics et d'OSEO de faciliter la création et la transmission d'entreprise en Outre-Mer.

il s'adresse

à tous les créateurs et repreneurs, quel que soit leur secteur d'activité.

il complète

un premier concours bancaire à plus de 2 ans (financement de matériel, véhicule...) d'un montant au moins égal au montant du PCE. Ce prêt bancaire peut être garanti jusqu'à 70 % par OSEO.

il est obtenu

soit directement auprès de votre banque, soit avec l'appui d'un réseau d'accompagnement qui vous aide à monter votre dossier (liste des réseaux agréés sur oseo.fr).





son montant
est compris entre 2 000 et 7 000 euros.

sa durée
est de 5 ans.

son remboursement
ne commence qu'à partir du 6^{ème} mois.
Il s'effectue par 54 échéances mensuelles constantes.

son taux
est identique à celui du prêt bancaire³.

sans caution personnelle
ni aucune garantie.

¹ A l'exclusion des secteurs de l'agriculture, de la promotion immobilière et de l'intermédiation financière.
² Les bénéficiaires de l'avance remboursable EDEN peuvent également bénéficier de :
- l'ACCRE
- Chéquiers - Conseils
Pour plus d'informations : apce.fr
³ Dans la limite d'un taux plancher égal au taux des emprunts d'Etat à 5 ans, majoré de 1,7 %.